

Question écrite du 13/04/2021

de FREDERIC André

à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Au niveau de l'expérimentation animale, un équilibre doit être trouvé pour garantir le respect des animaux et l'utilisation d'alternatives quand cela est possible. C'est dans ce contexte que Madame la Ministre a demandé à l'administration de rédiger un projet d'arrêté pour mettre en application le chapitre du Code wallon du Bien-être animal relatif à l'expérimentation animale. Cet arrêté est-il toujours soumis à la concertation de la communauté scientifique ?

Par ailleurs, elle avait également indiqué en commission avoir demandé à l'administration de préparer un arrêté pour mettre en place le Comité wallon pour la protection des animaux d'expérience. Peut-elle m'indiquer si ce comité est déjà créé ? Qui en sont les membres et comment ont-ils été sélectionnés ?

Enfin, il m'est revenu à plusieurs reprises lors d'échanges avec des citoyens, l'idée que des contrôles indépendants soient effectués dans les laboratoires où l'expérimentation animale est pratiquée. Qu'en pense Madame la Ministre ? Compte-t-elle implémenter un système similaire ?

Réponse du 18/05/2021

de TELLIER Céline

Les animaux nous apportent énormément. La période actuelle nous a montré à quel point leur compagnie nous était bénéfique lors de moments difficiles. Au-delà du soutien moral indispensable, la campagne de vaccinations nous rappelle que les animaux peuvent aussi être à l'origine d'actions d'immunisation contre une maladie. N'oublions pas notre redevabilité à leur égard quand nous profiterons d'une vie un peu plus légère, je l'espère une fois vacciné.

Dans ce contexte, il est évident que les animaux d'expérience doivent être traités avec respect. Nous devons veiller à limiter le nombre d'animaux utilisés, et à stimuler les alternatives dès qu'elles sont possibles.

C'est bien dans cette optique que j'ai, en effet, proposé un projet d'arrêté qui a été soumis à la concertation. Étant donné la teneur des retours lors de ce processus, j'ai souhaité poursuivre cette démarche à travers la mise en place du Comité wallon pour la protection des animaux d'expérience.

Cela nécessite l'adoption d'un arrêté du Gouvernement wallon, en cours de finalisation au sein de mon administration. Au-delà d'un soutien dans la mise en application du chapitre du Code du bien-être des Animaux réservé à l'expérimentation animale, ce Comité sera notamment chargé de proposer une stratégie de développement de méthodes alternatives.

En ce qui concerne les contrôles dans les laboratoires pratiquant l'expérimentation animale, ils sont du ressort de l'administration.

Enfin, je rappelle que la tendance est à la baisse dans l'utilisation d'animaux d'expérience en Wallonie, et je m'en réjouis. J'ai également tenu à soutenir le projet « Re-Place », une plateforme qui encourage l'utilisation de méthodes alternatives par les scientifiques. De telles initiatives, ainsi que la mise en place du Comité, permettront donc de poursuivre nos efforts.